

L'Impact du Numerique sur la securité de l'Enfant

Parlons juridique...

L'impact des communications



La Cyber-Intimidation, c'est quoi?

La cyberintimidation consiste à utiliser des ordinateurs, des téléphones cellulaires ou d'autres appareils connectés pour embarrasser, blesser ou menacer une personne, ou se moquer d'elle, *en ligne...**

* <https://www.rcmp-grc.gc.ca/fr/gazette/faits-cyberintimidation>

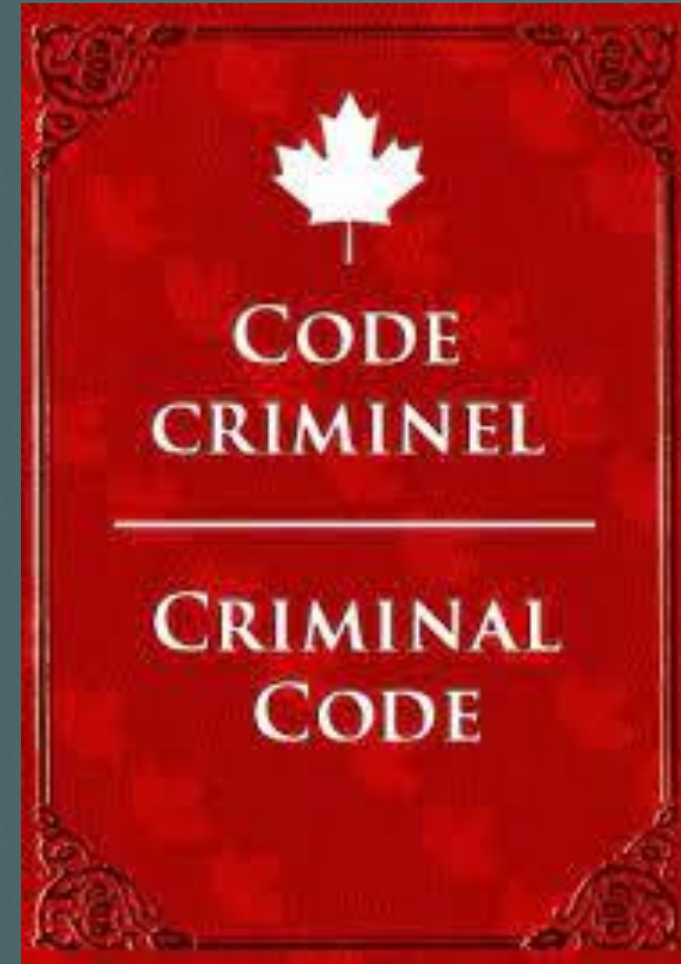
Sauf que... certains de ces gestes peuvent dépasser les limites et sont considérés comme des actes criminels. Ils peuvent avoir des conséquences importantes pour la personne qui les pose.



Les différentes infractions

Les actes suivants sont considérés comme des infractions au Code criminel :

- Harcèlement criminel
Art. 264 (1) et 2)b) du Code Criminel
- Pornographie juvénile
Art. 163.1 du Code Criminel
- Publication de l'image intime d'une personne en sachant qu'elle n'y a pas consenti;
Art. 162.1 du Code Criminel



PLUS d'infractions

- Profération de menaces et extorsion
Art. art. 264.1 et 346 du Code Criminel
- Vol et fraude d'identité
Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, art. 2
Code criminel, art. 56.1, 402.2(1)
- Libelle diffamatoire
298 (1) du Code Criminel

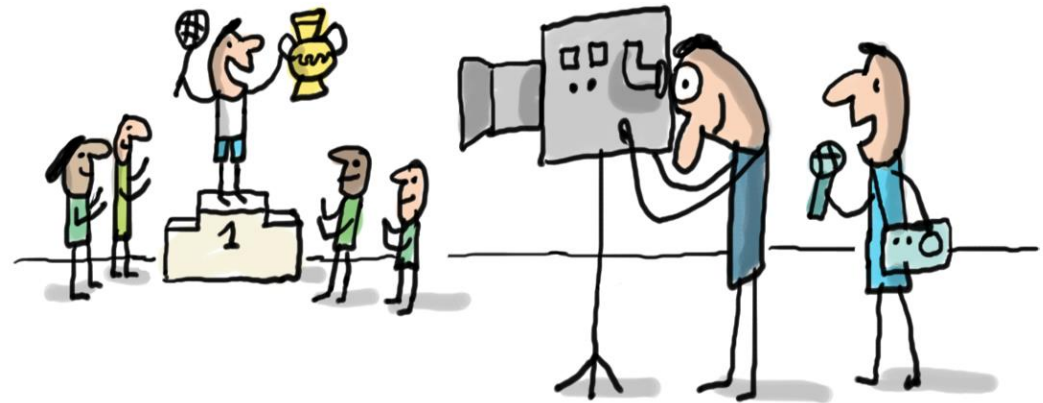
Le droit à l'image

C'est quoi?



Attention! Sur certains réseaux sociaux, le paramètre de confidentialité par défaut pourrait être réglé à «Public». Cela veut dire que plusieurs centaines de millions de personnes pourraient voir vos photos et vidéos! Si c'est le cas, vous pouvez le modifier pour que seuls vos amis puissent les voir.*

* <https://educaloi.qc.ca/capsules/le-droit-a-limage/>



Les limites à la protection du droit à l'image

Il ne s'agit pas d'un droit absolu!

- Devant un monument une place publique
- Les célébrités...
- En cas d'information légitime du public.
- Dans une foule
- Etc...*

* <https://educaloi.qc.ca/capsules/le-droit-a-limage/>

Le Leurre

Le leurre par Internet, c'est le fait de communiquer avec un enfant par Internet dans un but sexuel.

[*https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2009001/article/10783-fra.htm](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2009001/article/10783-fra.htm)



Les personnes en quête d'enfants dans un but sexuel passent parfois par des applis et des jeux en ligne dotés de fonctions de clavardage ou de conversation vidéo pour entrer en relation avec des enfants.



Étapes préliminaires à prendre



Ne répondez pas aux textos ou aux messages.



Faites des captures d'écran des messages.



Bloquer les utilisateurs en question.



Réglez vos paramètres de confidentialité



Signalez le comportement aux administrateurs du site de médias sociaux, aux enseignants, à vos parents ou tuteurs, ou à un autre adulte de confiance

Si le problème persiste...

Étapes légales:

Porter plainte à la police

- En cas d'urgence, vous pouvez porter plainte en appelant le 911 directement.
- Il est aussi possible de joindre la Sûreté du Québec au 310-4141 ou à partir d'un téléphone cellulaire au *4141.

Rencontrer les policiers

Une fois cela fait, c'est la police qui décide si votre plainte est retenue ou non.



Ressources pour les jeunes

Tel-jeune : 1-800-263-2266

Jeunesse, j'écoute (par téléphone ou par texto) : 1-800 668-6868

cyberaide.ca : Site permettant de signaler du matériel pédopornographique sur le web. Cette ressource peut également aider un jeune et ses parents dans les cas où une image intime de l'enfant mineur circule sur le web.

aidezmoisvp.ca : Site offrant de l'aide aux jeunes qui vivent de la cyberintimidation ou de l'extorsion en ligne.

Questions?



Laura Ospina
Lauraospinasg@gmail.com

Merci!